

## La rivière aux Saumons

### 55 \$ par perche

**Une belle petite rivière se déversant dans l'Ashuapmushuan, un décor pittoresque et un vieux moulin à eau patrimonial, le Moulin des Pionniers à La Doré.**

- Pêche à gué ou en chaloupe à rames dans 2 fosses réputées : le Moulin des Pionniers et le Chalet du Curé.
- 244 perches du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre, à raison de 4 perches/jour.
- Chaque pêcheur adulte peut être accompagné de 1 enfant de moins de 18 ans sans frais pêchant sur la perche et les limites de capture et de prise du pêcheur.

|                           | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021        |
|---------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| Pêcheurs                  | 77   | 154  | 94   | 82   | 97   | 66   | 39   | 74   | 72   | 138  | 210  | 226  | 183  | 143         |
| Captures                  | 51   | 24   | 7    | 40   | 33   | 25   | 25   | 20   | 27   | 116  | 45   | 128  | 63   | 5           |
| <b>Capture/pêcheur</b>    | 0,66 | 0,16 | 0,07 | 0,49 | 0,34 | 0,38 | 0,64 | 0,27 | 0,38 | 0,84 | 0,21 | 0,57 | 0,34 | <b>0,03</b> |
| <b>Taux de succès (%)</b> | 32   | 14   | 7    | 37   | 26   | 33   | 49   | 24   | 32   | 52   | 15   | 38   | 27   | <b>3</b>    |
| Récolte <sup>1</sup>      | 37   | 21   | 5    | 38   | 0    | 0    | 11   | 16   | 14   | 90   | 40   | 115  | 46   | 5           |
| Poids moyen (kg)          | 1,9  | 2,0  | 1,6  | 1,7  |      |      | 1,5  | 1,6  | 1,5  | 1,6  | 1,6  | 1,4  | 1,7  | 1,5         |

<sup>1</sup> Limite de prise : 2 ouananiches en 2008 à 2011 et 2017; remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012 et 2013; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014 à 2016; 3 ouananiches en 2018 à 2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).

## PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

### DANS LA RIVIÈRE AUX SAUMONS

---

**ACCUEIL – Dans le stationnement du Moulin des Pionniers à La Doré à 6 h**, un employé de la CLAP vous y rejoindra. **Pour vous rendre sur place** : prendre la route régionale 169 jusqu'à Saint-Félicien, puis la route régionale 167 en direction de Chibougamau jusqu'à La Doré, 20 km plus loin; le Moulin des Pionniers est situé à gauche à l'entrée de la municipalité. Si vous arrivez de Normandin, tourner à gauche rendu à la route régionale 167 à La Doré et traverser la municipalité jusqu'à son extrémité en direction de Saint-Félicien; le Moulin des Pionniers est situé à droite à la sortie de la municipalité.

**MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la ouananiche seulement, la pêche aux autres espèces est interdite.** Pêche à la mouche seulement au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons. La pêche se pratique à gué avec des cuissardes ou des « waders » ou en embarcation si l'eau est haute (fournie sur place).

**ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS** – Chaque pêcheur adulte peut être accompagné d'un enfant de moins de 18 ans sans frais, **mais ce dernier pêche sur la perche et sur les limites de capture et de prise du pêcheur.** Autrement dit, jamais plus de deux perches en action à la fois.

**PÊCHE ANNULÉE** – Si l'eau est trop haute pour pêcher sécuritairement en embarcation, vos réservations vous seront remboursées intégralement.

**CAPTURES, LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU** – Le nombre total de captures autorisé et la *limite de prise* (captures conservées) sont de 2 ouananiches **par autorisation de pêcher**, incluant l'enfant de moins de 18 ans qui vous accompagne le cas échéant. Toute pêche doit cesser dès que vous et/ou l'enfant qui vous accompagne avez capturé 2 ouananiches, peu importe que vous les conserviez ou les remettiez à l'eau.

**FAIBLES MONTAISONS** – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre total de captures autorisé et la limite de prise quotidienne seront réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

**ENCADREMENT** – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur « leur » rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

**À VOTRE ARRIVÉE** – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher* et son numéro de cellulaire; s'il y a lieu, il procédera au tirage au sort des deux fosses principales qui seront pêchées en avant-midi et en après-midi (Moulin des Pionniers et Chalet du Curé); il vous dirigera vers votre fosse ou il vous y accompagnera au besoin.

**PROPRIÉTÉ PRIVÉE** – La fosse du Chalet du Curé est située sur une propriété privée et nous profitons d'une entente avec le propriétaire pour y pêcher. Nous comptons sur votre bonne

collaboration pour préserver et maintenir cette entente. **Refermez la barrière après votre passage svp.**

**CHANGEMENT DE FOSSE** – Vous pêcherez une première fosse en avant-midi jusqu'à 13 h, puis une seconde fosse en après-midi jusqu'en fin de journée. Le changement de fosse s'effectuera entre 13 h et 14 h.

**DÎNER** – Avant de poursuivre votre pêche en après-midi, peut-être souhaitez-vous dîner dans un restaurant de La Doré. Au préalable, prenez entente avec notre employé pour votre retour sur la rivière.

**ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES** – L'enregistrement de vos résultats de pêche et de vos prises auprès de notre employé est obligatoire, **même si vous n'avez rien capturé**. Cet enregistrement s'effectuera au Moulin des Pionniers en fin de journée ou avant votre départ en cours de journée. Dans ce cas, contactez notre employé sur son cellulaire, celui-ci vous rejoindra sur place ou au Moulin des Pionniers.

**DÉCHETS** – Rapportez tous vos déchets svp.

**ÉQUIPEMENT FOURNI SUR PLACE** – Chaloupes d'aluminium de 14 pi avec rames et ancres aux deux fosses, tables de pique-nique et toilettes publiques au Moulin des Pionniers, table de pique-nique et toilette sèche au Chalet du Curé.

**QUOI APPORTER** – *Permis de pêche sportive* du Québec, veste de flottaison au cas où, cellulaire pour communiquer avec nos employés, équipement de pêche, puipe, cuissardes ou « waders », habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, glacière et « ice paks » pour vos prises.

**MÉDICAMENTS** – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

**MOUCHES ET SOIES** – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X), font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et « bombers » à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon noires peuvent faire la différence. Apportez une soie flottante ou une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

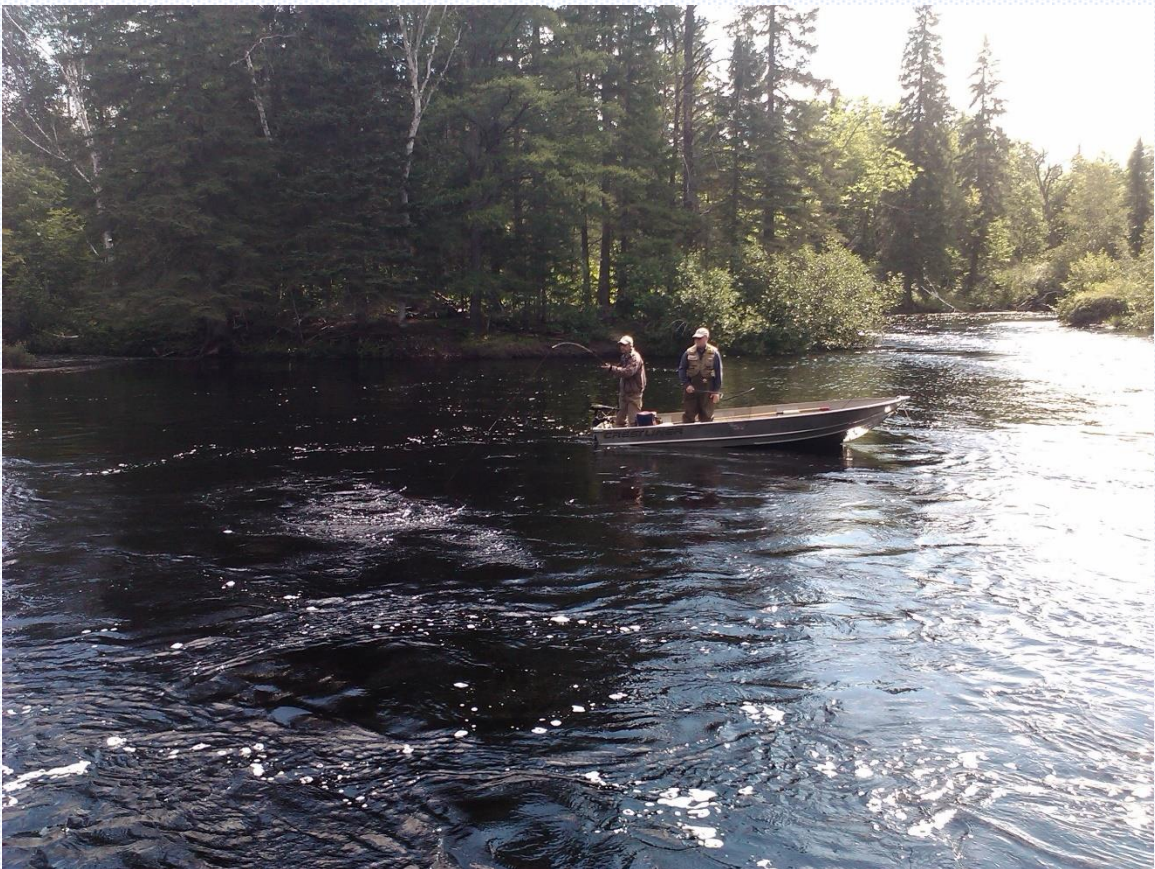
**OÙ DORMIR DANS LES ENVIRONS** – À La Doré : Motel Barico 418 256-3939; Motel du Chef 418 256-3654; Moulin des Pionnier (chambres, chalet et maison) 418 256-8242; Refuge du Moulin d'eau (chambres). À Normandin : Camping Chute à l'Ours (avec chalets) 418 274-3411. À Saint-Félicien : Auberge des Berges (hôtel) 418 679-3346; Auberge 4 Saisons (motel) 418 679-0694; Camping de Saint-Félicien 418 679-1719; Domaine des Trois Îles (mini-chalets) 418 515-4537; Hôtel Bellevue 418 613-1108; Hôtel de la Boréale 418 613-3332; Hôtel du Jardin 418 679-8422; Motel Moreau 418 679-2552.



## Chalet du Curé









## Éboulis











**Moulin des Pionniers**









